



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2026-119

PUBLIÉ LE 26 MAI 2026

Sommaire

84_Direction spécialisée de contrôle fiscal centre-est /

84-2026-05-21-00016 - Arrêté du 21 mai 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à la direction spécialisée de contrôle fiscal (DirCoFi) Centre-Est. (2 pages)

**Arrêté portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire
et de comptabilité générale de l'État
à la Direction spécialisée de contrôle fiscal (DIRCOFI) Centre-Est**

L'administrateur de l'Etat, directeur de la DIRCOFI Centre-Est ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ; modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la direction générale des finances publiques

Vu le décret du 13 février 2025 nommant M. Rémi VAN LEDE directeur de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre Est à compter du 1^{er} mars 2025 ;

Vu l'arrêté n° 2025/296 du 10/10/2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE :

Article 1 : En matière de dépenses et de recettes, une subdélégation générale de signature est donnée à :

- François HUPPERT, Administrateur d'État ;
- Françoise DUBOIS, AFIPA, en charge de la division des ressources ;
- Jérôme FRELING, inspecteur au service des ressources humaines ;
- Valérie RAVEL, inspectrice au service des ressources humaines ;
- Ouafa SLIM, contrôleuse des finances publiques au service des ressources humaines ;
- Régine ETHEVE, inspectrice au service du budget immobilier et logistique ;
- Céline PERRIN, inspectrice au service du budget immobilier et logistique ;
- Frédéric JOUBERT, agent administratif au service du budget immobilier et logistique ;
- Cynthia CHAVANNE, agent administratif au service du budget immobilier et logistique ;
- Karine GORDO-PAQUIER, inspectrice au service formation professionnelle ;

Article 2 : A titre complémentaire, en matière de gestion des frais de déplacements (application FDD), subdélégation de signature est donnée à :

- Marjorie DARGAUD, contrôleuse des finances publiques au service des ressources humaines ;
- Clémentine AKYOL, agent administratif au service des ressources humaines ;

A Lyon, le 21 mai 2026

L'Administrateur de l'État,
directeur de la direction
spécialisée de contrôle fiscal Centre Est

Rémi VAN LEDE